

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 2 de 13

H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment du savon et de l'eau.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Elimination.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Zirconiumbutanolat. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

résine silicone dans le solvant

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			< 60%
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
108-88-3	toluène			< 12%
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			
78-10-4	silicate de tétraéthyle; silicate d'éthyle			< 2%
	201-083-8	014-005-00-0		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H332 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	< 60%
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
108-88-3	203-625-9	toluène	< 12%
		par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg	
78-10-4	201-083-8	silicate de tétraéthyle; silicate d'éthyle	< 2%
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 5880 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6270 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

S'éloigner de la zone dangereuse. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver avec de l'eau et du savon. Pour les grandes quantités, allez immédiatement sous la douche d'urgence. Faire appel à une assistance médicale.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Danger d'inhalation En état d'inconscience, rien par la bouche administrer. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de cette section.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation Traiter avec de la cortisone en aérosol dès que possible.

Dangers éventuels: effets toxiques pour la reproduction.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: éthanol. La combustion mène au dégagement forte de suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 4 de 13

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Enlever toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Autres informations

Ne pas rincer à l'eau. Pour de petites quantités: avec un matériau liant les liquides, par ex. Terre de diatomées, ramasser et éliminer correctement. Endiguer de plus grandes quantités et pomper dans des récipients appropriés. Enlevez toute surface glissante avec un détergent, une solution de savon ou un autre nettoyant biodégradable. Aspirer les vapeurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air à l'exposition de sources d'inflammation.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 5 de 13

Conseils pour le stockage en commun

Stocker conformément à la réglementation locale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Primaire pour Mastic silicone

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
78-10-4	Orthosilicate de tétraéthyle	5	44		VME (8 h)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
78-10-4	silicate de tétraéthyle; silicate d'éthyle			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	12,1 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,1 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	85 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	85 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	85 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	85 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	8,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	25 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	25 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 6 de 13

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Fournir un lavage oculaire au travail.

Protection des mains

Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). durée d'utilisation env. 10-30 minutes.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

Si une exposition par inhalation supérieure à la limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être exclue, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines, particules), conformément aux normes reconnues telles que l'EN 14387 Porter un équipement de protection respiratoire approprié et des vêtements de protection en cas d'exposition à un aérosol ou à un aérosol. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. Respectez les délais de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant de l'appareil.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.
En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu
Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	< -50 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	56 °C
Limite inférieure d'explosivité:	2,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	13 vol. %
Point d'éclair:	-18 °C
Température d'auto-inflammation:	540 °C
pH-Valeur:	env. 7
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	900 g/L
Pression de vapeur: (à 20 °C)	233 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	800 hPa
Densité (à 20 °C):	env. 0,9 g/cm ³ DIN 51757

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 7 de 13

Caractéristiques des particules:

non applicable

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**Viscosité dynamique:
(à 25 °C)

1-2 mPa·s

Information supplémentaire

Limites d'explosivité pour l'éthanol libéré: 3,5 - 15 Vol%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'humidité..

10.5. Matières incompatibles

Eau, Acides, Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme. Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse: éthanol.

Ce qui suit s'applique à la partie silicium présente dans la substance: Les mesures ont montré qu'une petite quantité de formaldéhyde est séparée par décomposition oxydante à des températures supérieures à 150 ° C environ.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Pas d'information toxicologique disponible.

Estimation de la toxicité aiguë (Oral(e)) > 2000 mg/kg

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS
78-10-4	silicate de tétraéthyle; silicate d'éthyle				
	orale	DL50 mg/kg	6270	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 mg/kg	5880	Lapin	GESTIS
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sensibilisants

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

toluène: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Référence bibliographique Composant toluène: Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Danger par aspiration

Référence bibliographique Composant toluène: Danger par aspiration

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme. Irritant pour les yeux. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna	
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	12,5	72 h		GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant polymère N'est pas intrinsèquement biodégradable. Le solvant est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange contient des substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les composants organiques peuvent être incinérés dans une installation agréée conformément aux réglementations locales.

Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en concertation avec l'entreprise d'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

L'emballage doit être complètement vidé (sans gouttes, sans filet, sans spatule). Les emballages doivent de préférence être réutilisés ou recyclés conformément aux réglementations locales / nationales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023


Code du produit: 660__300

Page 10 de 13


Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone, toluène)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, toluene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E
Groupe de ségrégation:	ammonium compounds

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, toluene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	A3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 11 de 13

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les informations pertinentes dans d'autres sections doivent être respectées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Il n'y a pas de transport en vrac prévu dans des pétroliers.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

2004/42/CE (COV): VOC(EU) 64%
VOC(CH) 64%

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Repr: Toxicité pour la reproduction
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO PRIMER FDF

Date de révision: 24.08.2023

Code du produit: 660__300

Page 13 de 13

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208

Contient Zirconiumbutanolat. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)